ADRESSE AUX MAIRES ET PRÉSIDENT-ES D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE

POUR DES SERVICES PUBLICS TERRITORIAUX AU SERVICE DE L'INTERET CÉNÉRAI

19 novembre 2024

fédération des services

publics

Notre pays souffre d'une détérioration continue de la qualité des services publics depuis 30 ans. Un discours néolibéral sur la nécessité de déconstruire l'État, de supprimer les collectivités territoriales s'est progressivement imposé dans l'espace public au point de bousculer les fondements du service

public, prenant appui sur des poncifs comme la soidisant « bureaucratisation » de l'administration, la « soutenabilité » de la dépense publique, et plus généralement le fonctionnaire « bashing ». Pourtant, après la crise sanitaire, nul ne peut douter des besoins croissants de la population de services

publics robustes. Face à la crise climatique, aux défis posés par le déploiement du numérique et maintenant de l'IA, aux enjeux d'accès aux services publics dans les territoires ruraux, les besoins sont massifs et démontrent toute la modernité de l'idée de services publics forts et protecteurs.

Qui d'autre que la puissance publique aurait pu répondre à la crise environnementale? Qui dispose des moyens règlementaires et budgétaires pour faire face à la crise sanitaire, aux feux de forêt ou aux inondations?

Les enjeux de formation, d'éducation, de santé et d'accès aux services publics de proximité démontrent plus que jamais la pertinence de la fonction publique territoriale, et pourtant celle-ci est affaiblie chaque jour par une vision libérale qui consiste à programmer sa propre obsolescence et organiser son impuissance.

Bien évidemment, le gouvernement actuel sait quelle direction donner à la gestion des crises qui se succèdent. La politique, qui vise à supprimer 100 000 postes dans les 450 collectivités les plus importantes pour réaliser une économie de 5 milliards, a un sens : pousser à généraliser les concessions et délégations aux opérateurs privés, placer les collectivités locales et leurs établissements publics en outils pour renforcer la compétition des entreprises, des territoires, puisque le principe de concurrence est, selon les libéraux, le moyen de faire avancer la société.

Cela va de pair avec une autre conception de la fonction publique se substituant au principe d'égalité de traitement des usagers et usagères, des critères de solvabilité des client-es et d'abandon de missions publiques. Du fait notamment de la disparition de la fiscalité locale, les services de proximité sont réduits au minimum. La qualité cède le pas à la gestion de la pénurie. Il n'y aurait plus besoin que de quelques fonctionnaires aux ordres, privé-es de leur éthique professionnelle

et citoyenne. Cette politique a entrainé une désertification des services publics locaux et a eu pour conséquence la montée des idées d'extrême droite. Nous sommes à un moment où le vote des dernières législatives a bousculé cette conception mortifère et a concrétisé l'espoir d'un changement de politique. La fédération CGT des Services publics considère qu'une

organisation administrative solidaire entre les territoires, fondée sur l'équité de traitement des citoyen·nes où qu'ils·elles vivent et travaillent, protégeant l'ensemble des populations, est indissociable des qualifications, conditions de travail, droit à la carrière des agent·es territoriaux·ales qui la servent.

Le ministre de la Fonction publique a lancé une énième

pseudo concertation sur les réformes à venir.

Les principaux axes de son projet visent à lutter contre l'absentéisme en imposant trois jours de carence avec une baisse de traitement à 10 % du salaire pour le reste du congé maladie, à supprimer la GIPA... Dans ce contexte, nous ne pouvons accepter que la masse salariale serve d'ajustement budgétaire.

Tout au contraire, la Fédération CGT des Services publics revendique la reconquête des éléments de progrès social conquis chèrement depuis 1946, contenus dans le statut de fonctionnaires et notamment :

- ► La revalorisation du point d'indice à 6 euros et la revendication des 10 % d'augmentation immédiate des rémunérations.
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la fonction publique.
- L'abandon des mesures régressives prévues par le ministre, à commencer par l'abandon du projet de loi Guerini.
- ▶ 10 % d'effectif qualifié supplémentaire sur des emplois statutaires et bien rémunérés, et plus particulièrement dans la fonction publique chargée d'assurer les besoins sociaux des populations.
- Des investissements pour développer la recherche et le développement.
- Une politique industrielle respectueuse des emplois

- de proximité et des enjeux environnementaux.
- ► Une fiscalité plus juste et plus efficace, ce qui suppose aussi d'améliorer les moyens pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.
- Une mobilisation du système financier au service du développement économique et social (pôle financier public, crédits sélectifs...).

Ces revendications sont socialement et économiquement nécessaires pour le service public et pour répondre aux besoins des populations.

Elles sont à même de résoudre les « problèmes d'attractivité » dont parlent souvent les pouvoirs publics pour justifier leurs réformes. Elles participent à la réduction du chômage, à la relance économique par la consommation, au renforcement de la Sécurité sociale et de notre caisse de retraite, la CNRACL.

Le progrès social et environnemental ne peut être envisagé sans le développement des services publics avec des fonctionnaires formé·es, qualifié·es et en nombre suffisant.

Pour aller dans ce sens, la fédération CGT des Services publics organise des États Généraux des Services Publics Territoriaux (EGSPT). Partant du principe qu'il ne peut y avoir de réponse aux besoins des usagers et usagères sans une fonction publique territoriale forte et unifiée sur le plan statutaire,

elle invite les élu-es locaux-ales à résister et à créer les conditions d'une mobilisation citoyenne dans leurs collectivités et établissements publics.

